

# CITOYENS AU CŒUR DES PRIORITÉS



Brossard est en pleine effervescence et foisonne de grands projets qui lui procurent une vitalité hors du commun. Pour poursuivre notre développement économique, communautaire, culturel et environnemental, et offrir une qualité de services aux citoyens, nous avons besoin de candidats de choix, comme vous, afin de combler notre grande équipe.

Aidez-nous à façonner le Brossard de demain !

## **Inspecteur(trice) - Conformité réglementaire** **Direction des travaux publics** Poste régulier à temps complet

Sous la responsabilité du coordonnateur – conformité réglementaire, le titulaire du poste effectue des inspections et des contrôles sur le territoire de la Ville, en vue d'assurer l'observance de certains règlements concernant la voie publique, l'occupation du domaine public, les nuisances, les amoncellements de neige, les permis de déneigement et de tout autre règlement relié à son domaine de travail, et ce, dans le respect de la sécurité des usagers et de la conservation de la qualité de vie des citoyens.

### **PRINCIPALES TÂCHES :**

1. Patrouille le territoire afin d'assurer le respect de l'ensemble des règlements relatifs à son domaine de travail;
2. Effectue toute inspection ou vérification nécessaire à l'application des règlements dont il est chargé de faire l'application;
3. Rédige et remet aux contrevenants des constats d'infraction, détermine les délais applicables et assure le suivi;
4. Effectue des enquêtes à la suite de plaintes concernant les règlements relevant de la Direction des travaux publics, documente les faits et exige les modifications à apporter pour corriger la situation;
5. S'assure que les demandes de permis sont conformes aux divers lois et règlements dont l'application relève de la Direction des travaux publics;
6. Approuve ou refuse l'émission de permis; soumet et discute des cas litigieux avec son supérieur immédiat;
7. Avise verbalement et par écrit les contrevenants les règlements qu'il est chargé de faire respecter; indique, s'il y a lieu, les correctifs à apporter et en contrôle la réalisation;
8. Recommande la prise de procédures judiciaires nécessaires au respect des règlements qu'il est chargé d'appliquer. Prépare, le cas échéant, les dossiers nécessaires aux poursuites intentées par la Ville et agit, au besoin, comme témoin;
9. Explique aux intervenants impliqués les divers règlements;
10. Discute avec les entrepreneurs en construction et les citoyens, afin de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés sur les chantiers en ce qui concerne les nuisances;
11. Participe à l'élaboration des règlements, des divers outils de travail (dépliants, formulaires, etc.) et à des réunions pour discuter des exigences des règlements dans le but d'en rendre l'interprétation uniforme. Rédige, sur demande, des propositions de modifications à apporter à la réglementation;
12. Sur demande de son supérieur, soumet un compte rendu de ses activités ainsi que les commentaires appropriés et exécute, sur demande, du travail général de bureau;
13. Utilise, au besoin, différents appareils de bureautique pour accomplir certaines tâches rattachées à l'emploi, tout en ayant recours à la programmation appropriée.

## QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :

- Détenir un diplôme d'études collégial lié au domaine municipal;
- De deux (2) à trois (3) années d'expérience pertinente;
- Une bonne connaissance de la langue anglaise parlée et écrite est requise pour satisfaire les exigences de ce poste;
- Posséder un permis de conduire valide, classe 5;
- Posséder la carte d'attestation du cours de santé et de sécurité générale (ASP) décernée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction. Toute personne n'ayant pas cette formation peut poser sa candidature dans la mesure où la formation serait complétée au moment de l'embauche;
- Connaissance du logiciel AccèsCité Territoire, un atout;
- Courtoisie et diplomatie;
- Capacité à travailler en équipe;
- Autonomie, initiative et débrouillardise.

Le salaire horaire pour l'inspecteur(trice) se situe entre 31.15 \$ et 39.73 \$ et l'horaire de travail est de 40 heures par semaine. **L'inspecteur(trice) doit être disponible à travailler sur un horaire variable**, selon la saison, incluant les soirs, nuits et la fin de semaine (prime applicable).

Les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. Seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Brossard souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Les personnes intéressées pour le poste **EXT-2022-10-2 Inspecteur(trice) - conformité réglementaire** à la Direction des travaux publics sont priées de poser leur candidature **au plus tard le 3 avril 2022** en cliquant sur le lien suivant :

[www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-brossard.hPzkJe/inspecteur-trice-conformite-reglementaire/9916993](http://www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-brossard.hPzkJe/inspecteur-trice-conformite-reglementaire/9916993)

VILLE DE BROSSARD  
Direction des ressources humaines  
2001, boulevard de Rome, Brossard (Québec) J4W 3K5